

Vancouver Fraser Port Authority (VFPA)

VFPA is committed to conducting its operations in a responsible and sustainable manner that safeguards and, where feasible and practicable, promotes continual improvement of the environment to its employees, customers and community partners.

As required by VFPA's Environment Policy, environmental reviews are conducted on all Projects, Physical Works, and Activities within VFPA jurisdiction or authority. The review considers the potential adverse environmental effects on land, air or water as a result of the project. Based on the scope of the project, the review includes assessment for fish and fish habitat, aquatic species, migratory birds, health and socio-economic conditions, physical and cultural heritage and the current use of lands and resources for traditional purposes.

Between July 6 and December 31, 2012, all projects reviewed by VFPA were considered unlikely to cause significant adverse environmental effects, or were considered unlikely to cause significant adverse environmental effects with the application of appropriate environmental mitigation. Further information on the projects reviewed is provided in Table 1 on VFPA's website at <http://www.portmetrovancover.com/en/environment/ourapproach.aspx>.

Administration portuaire de Vancouver-Fraser

L'APVF s'engage à mener ses activités de manière responsable et durable, qui préserve et, dans la mesure du possible, promeut l'amélioration continue de l'environnement de ses employés, clients et partenaires communautaires.

Comme l'exige la politique de l'APVF en matière d'environnement, des examens environnementaux sont effectués pour les Projets, Travaux Physiques et Activités relevant de la compétence ou de l'autorité de l'APVF. L'examen porte sur les effets environnementaux négatifs potentiels du projet sur les sols, l'air ou l'eau. D'après la portée du projet, l'examen comprend l'évaluation du poisson et de l'habitat du poisson, des espèces aquatiques, des oiseaux migrateurs et des conditions sanitaires et socioéconomiques, du patrimoine physique et culturel et de l'utilisation traditionnelle actuelle des sols et des ressources par les Autochtones.

Du 6 juillet au 31 décembre 2012, les projets examinés par l'APVF n'ont pas été jugés susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants, ou n'ont pas été jugés susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants pourvu que soient mises en œuvre les mesures d'atténuation appropriées. Le tableau 1 affiché sur le site Web de l'APVF contient de plus amples renseignements sur les projets examinés :

<http://www.portmetrovancover.com/en/environment/ourapproach.aspx>.